

Mr Gaudin Emmanuel  
Mlle Bonnier Laetitia  
14 rue de la forge  
69440 Chaussan

*V. PF*  
Mr le maire  
Le 27 septembre 2011 à Chaussan

Pièces jointes :

- Plan cadastral
- Photo du site

*class  
future revision PLU*

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le projet de demande de permis de construire concernant l'aménagement de la grange situé à Montplan cadastrée section B numéro de parcelle 134 emprise au sol d'environ 90 m<sup>2</sup>.

Je vous prie de porter toute votre attention à ce projet viable et cohérent qui permettrait de loger notre famille, en demeurant dans notre village dont nous sommes issus depuis plusieurs générations.

Le projet consiste en l'aménagement d'un bâtiment à usage de garage et grange.

La construction en pierre est en parfait état, le toit est neuf, la structure existante ne nécessite aucune réfection, hors les travaux d'aménagement envisagés.

Située en bordure de route donc l'accès en est facile, les viabilités et les réseaux se trouvent à proximité.

Un assainissement autonome peut être installé sur un terrain attenant dont nous sommes propriétaire.

Les travaux constitueraient à : la création d'ouverture en façade, une dalle au sol et une dalle béton au 1<sup>er</sup> étage et un cloisonnement intérieur pour distribuer l'espace à vivre, chambres et sanitaires.

Ainsi notre projet établi sur le bâti existant n'altérera pas le site naturel et champêtre du hameau.

En espérant que vous accordiez toute votre attention à ce projet et restant à votre disposition pour l'étudier plus précisément, je vous prie d'agréer Monsieur le Maire l'expression de nos sincères salutations.

Mr Gaudin Emmanuel et Mlle Bonnier Laetitia

*Gaudin*

*Bonnier*

Département :  
RHONE

Commune :  
CHAUSSAN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Lyon Extérieur  
165 Rue Garibaldi BP 3195 69401  
69401 LYON CEDEX 03  
tél. 04 78 63 33 00 -fax 04 78 63 30 20

Section : B  
Feuille : 000 B 01

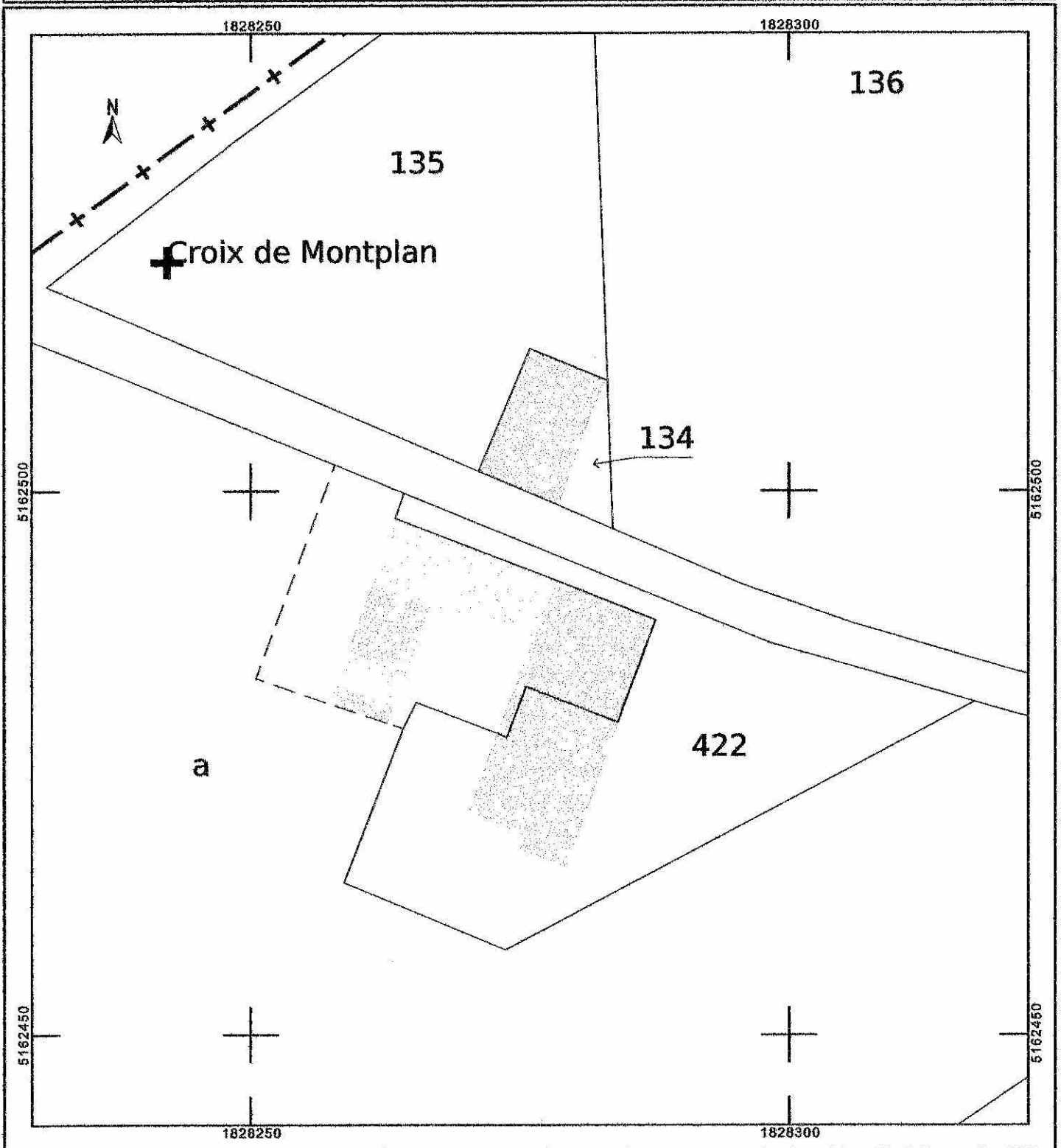
Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 16/09/2011  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2011 Ministère du budget, des comptes  
publics, de la fonction publique et de la  
réforme de l'Etat

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Jean-Paul BOUTEILLE  
1093 Le Colombet  
69420 TREVES

MAIRIE de Chaussan  
Monsieur le Maire  
et son Conseil Municipal  
69440 CHAUSSAN



Objet : Demande d'étude pour terrain à bâtir

R/AC

A l'attention de :

Monsieur le Maire : Pascal Furnion

Et son Conseil Municipal.

*Vu PF → Catherine ⇒ class = révision future PLU*  
*Vu*

Mesdames, Messieurs, Je me permets de vous envoyer ce courrier, suite à mon appel téléphonique début Août en mairie de Chaussan et sur le conseil de votre secrétaire. Elle m'a informé que vous alliez étudier prochainement le PLU et le réaménagement du hameau du Richoud.

Suite à cette information, je me rapproche de votre municipalité, pour que vous étudiez ma demande :

Cela concerne la Parcelle B 343, actuellement en terrain agricole (A.S), afin de pouvoir passer en terrain à bâtir.

Aujourd'hui, ma fille et mon gendre rêvent de faire construire une habitation sur ce terrain familiale, qui leur tient à cœur pour différentes raisons :

Village natal de mes parents, grands-parents, arrière grands-parents, ainsi que ma belle famille ; mais aussi village où j'ai grandi et où nous nous sommes mariés.

Actuellement ils habitent la commune de St Andéol-le-Château, ils aimeraient être proches de leur habitation actuelle, et près de leur nourrice qui se situe à Mornant, sur le trajet de leur travail.

Ils sont beaucoup attachés à la vie de village, et aux associations. C'est pourquoi Chaussan est un village qui répond à leur attente.

Dans l'attente que ma demande soit prise en considération, je compte sur vous, pour que ma fille, son mari et leurs fils aboutissent à bien leur projet de famille et de vie dans votre village.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations distinguées.

Fais à Trèves,

Le 24 Août 2015

Monsieur Jean-Paul BOUTEILLE

STE FOY LES LYON 6, 2 AOUT 2017

Paul CARRA  
2 Rue Chantoiseau  
69110 STE FOY LES LYON

LAURE AR

OBJET: REVISION PLU

à  
Monsieur le Maire  
Mairie de Chaussan  
69 HTO CHAUSSAN



Monsieur le Maire,  
Age de 98 ans, veuf depuis  
octobre 2016, je souhaite vendre  
ma résidence secondaire que je ne  
peux plus entretenir. Cette résidence  
est situé 2816, Route de St Martin,  
hameau de ST GENOUX.

Plusieurs acquéreurs se sont  
présentés mais à chaque fois ils n'ont  
pas donné suite, invoquant le fait  
qu'ils ne pourraient pas, compte tenu  
du PLU actuel (Z.A.S.), procéder  
à des agrandissements ou modifications.

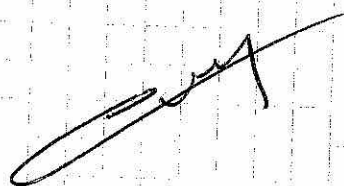
Mme de nos acquéreurs  
potentiels qui s'est renseignée  
auprès de Madame la Secrétaire de Mairie  
a appris que le PLU était  
actuellement en cours de révision.  
Et lorsque cette dame s'est étonnée

que sur un terrain de 2400 m<sup>2</sup>  
on ne puisse pas au moins bâtir  
un étage, La secrétaire lui a répondu  
que lors de la révision du précédent  
PLU, la situation de mon terrain  
n'a été pas été examinée.

Cette situation me paraît d'autant  
plus surprenante, dans la mesure où  
les terrains situés alentour ne sont  
pas placés en zone agricole stricte

C'est pourquoi, Monsieur le  
Maire, je vous demande instamment  
de bien vouloir accéder à ma  
demande et réclamer le passage  
de mon terrain en zone permettant  
au moins de ôter un étage, voire  
de pouvoir agrandir le bâti.

Vous remerciant par avance  
de l'attention que vous porterez à  
ma demande, je vous prie de  
croire Monsieur le Maire, à  
l'assurance de ma considération.



Raynard Micheline  
Le Perret

69440 Chaussan  
Tél. : 0664323069

Monsieur le Maire  
Route du Signal, 69440 Chaussan

A Chaussan le 10/11/2017

**Lettre RAR**

**Par Email : [accueil@chaussan.fr](mailto:accueil@chaussan.fr)**

**Objet : révision du Plan Local d'Urbanisme**

**Demande de modification de zonage sur la parcelle cadastrée section 000 A 154, 000 A 155,000 A 250, 000 A 251, 000 A 253, 000 A 255, 000 A 306.**

Monsieur le Maire,

Je vous adresse par la présente, ma demande de modification de zonage concernant la parcelle cadastrée N°000 A 154, 000 A 155,000 A 250, 000 A 251, 000 A 253, 000 A 255, 000 A 306.

En effet, ces parcelles sont à ce jour classées en zone non constructible ou agricole.

Certain terrain étaient constructible il y a quelque années et ont été déclassés en agricole ou non constructible.

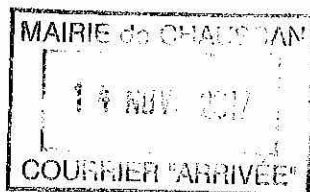
Or, les critères du classement prévus par le Code de l'urbanisme leurs permettent selon moi, de devenir ou redevenir constructible.

Au vu de la révision du PLU, je vous demande donc de bien vouloir revoir votre position et de bien vouloir passer ces terrains en constructible.

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir toutes précisions nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération respectueuse.

Me Raynard.



17731500904  
2173150188200001 00000 1E00170570860



MAIRIE  
route du Signal  
69440 CHAUSSAN  
FRANCE MÉTROPOLITAINE

*Vu PF  
class =  
révision PLU 2017*



Léonard et Françoise VANOTTI

41 Impasse du Ponant

69700 Saint Jean de Touslas

0675743038



Objet : Révision du PLU / changement zonage

Saint Jean de Touslas le 23 Décembre 2017

Monsieur ,

Dans le cadre de la future révision du PLU de la commune de CHAUSSAN envisagée en 2018 nous sollicitons un changement de zonage en zone constructible pour la parcelle cadastrée 527 section B d'une superficie de 22a87ca située sur le hameau du Richoud .

Fille de Monsieur et Madame MOUCHIROUD qui ont résidé de nombreuses années sur votre commune , à la vente de leur maison ( dans le cadre de la succession ) nous avons détaché une partie de la propriété dans l'espoir qu'il serait plus tard envisageable de s'y installer en famille en y construisant notre propre habitation .

Ce projet nous tenant à cœur , nous souhaiterions une modification en terrain constructible.

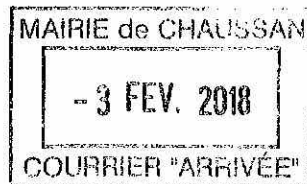
L'assainissement du hameau du Richoud ayant été réalisé , ce terrain serait raccordable à ce réseau .

Recevez Monsieur l'expression de nos meilleurs sentiments .

Françoise MOUCHIROUD épouse VANOTTI et Léonard VANOTTI

Two handwritten signatures, one on the left and one on the right, both appearing to be 'Vanotti'.

**M. LHOPITAL Sébastien**  
**99 chemin de la Binatière**  
**69440 CHAUSSAN**



Chaussan, le 1<sup>er</sup> février 2018

**M. le Maire de Chaussan**  
**Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux**

**Objet : révision du PLU**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme prévu pour les prochains mois, je vous fais part de mon souhait.

Désirant stationner mon véhicule à l'abri (intempéries, sécurité, et esthétisme environnemental), j'ai en projet la construction d'un garage enterré et intégré au paysage dans mon terrain (parcelles C598 et C660).

Pour que cela soit réalisable, il faudrait re-classifier tout ou partie de ces parcelles en zone constructible.

Je suis à votre disposition pour discuter de ce projet, et vous remercie par avance de la suite donnée à la présente.

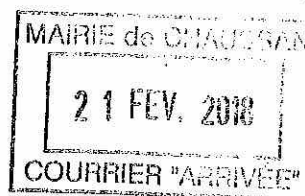
Veillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes meilleures salutations.

Sébastien LHOPITAL

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.



Sylvain Salignat  
461 route du Charmay  
69440 Chaussan



Mr le Maire  
Mairie de Chaussan  
69440 Chaussan

A Chaussan Le 21/02/18

Objet : demande de modification de zonage sur la parcelle cadastrée section AS N°950.

Pièce jointe : plan du secteur concerné.

Mr le maire,

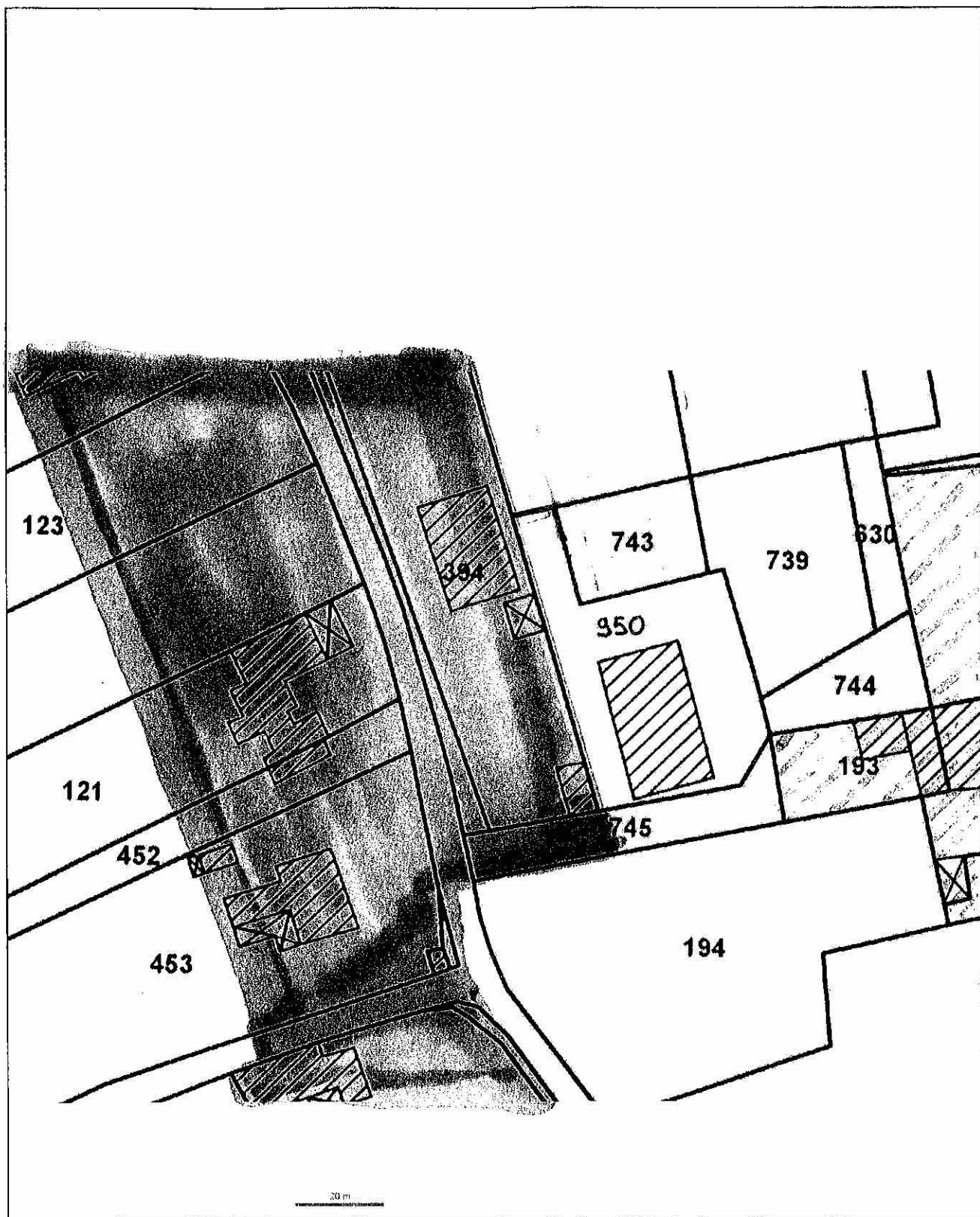
J'ai acheté à mon père son ancien hangar agricole qu'il utilise encore quelque année ; situé à coté de notre habitation et délimité par la parcelle N°A950 ( en jaune sur le plan joint). A terme, il n'aura plus de vocation agricole ; c'est pourquoi je vous demande le changement de zonage sur cette parcelle ( de zone AS en NH) lors de cette modification du PLU.

Ce changement permettrait à mes enfants de transformer ce hangar en habitation et ainsi rester sur la commune où ils se plaisent.

Je vous précise que cette parcelle est directement raccordable au réseau d'eaux usées ainsi qu'aux réseaux EDF, eau, telecom.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie de recevoir mes meilleurs sentiments.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "SS" or similar initials.







© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/informations-legales

Longitude :  
Latitude :

4° 36' 49" E  
45° 38' 06" N

LEGENDE :

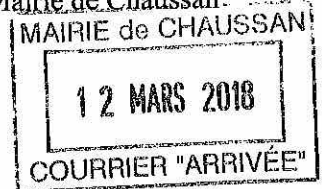
-  zone agricole
-  zone construite
-  zone NH
-  zone objet de la demande

VOINDROT Sébastien et Marie

Olivia (8 ans) et Mathéo (3 ans)

Commission Urbanisme

Mairie de Chaussan



Le 12 Mars 2018,

Objet : Révision de notre PLU

Mesdames, Messieurs,

Bonjour,

Habitant depuis plusieurs années en location au Richoud, depuis longtemps nous souhaitons accéder à la propriété de notre prochaine habitation sur Chaussan et particulièrement sur ce même quartier.

Nous vous adressons ce courrier pour vous faire valoir notre demande de réviser le classement de notre parcelle N°459 (dont nous somme propriétaire) afin qu'elle redevienne constructible...

Voici ces caractéristiques actuelles :

- a) Ancienne unique parcelle agricole urbanisée depuis 70 ans avec des bâtis en bois et située actuellement en zone NH.
- b) Situation visuelle qui s'apparente à une dent creuse car elle est entourée de parcelles bâtis.
- c) Raccordée à tous les réseaux (eau potable, eau usées, eau pluviales, électricité, téléphone)
- d) Accessible depuis le chemin public de la Rouleille. (celui qui passe devant la station d'épuration collective à roseaux).
- e) Intégrée dans un volet paysagé urbanisé (vu depuis le centre bourg).

Au lieu d'investir sur un autre terrain a forte valeur foncière et construire en faisant des économies sur les matériaux de construction; nous pourrions déplacer cet investissement pour une construction plus en lien avec le développement durable et en avance sur les normes actuelles.

Avec la condition de l'apport foncier de ce terrain, le bon sens nous oriente vers un projet de construction d'une maison individuelle doté d'une forte performance énergétique qui sera remarquée par une architecture et des solutions constructives respectueuse de l'environnement.

Elle se caractériserait par :

- 1 - une orientation principale au sud avec des ouvertures conséquentes pour les apports solaires.
- 2 - une isolation sans pont thermique par l'extérieur, écologique et surtout économique pour l'avenir.
- 3 - une conception étudiée pour le transfert d'humidité par des parois extérieures perspirantes.
- 4 - une faible consommation d'énergie grise pour sa fabrication en ossature bois.
- 5 - une performance proche de la maison passive avec l'apport de panneaux photovoltaïques et une compacité étanche à l'air pour pas ou peu de chauffage en hivers.
- 6 - des solutions naturelles et techniques pour satisfaire le confort d'été.
- 7 - une intégration au bâti voisin avec des façades revêtues d'enduit crépis durable.
- 8 - des menuiseries extérieures de qualité sans entretien en bois-aluminium avec protections solaire.
- 9 - des aménagements intérieurs évolutifs selon les compositions de famille.

Nous somme à votre disposition pour commenter davantage ce projet.

Veuillez agréer nos considérations particulières.

Regu par mail le 26/03/2018.

Complément à la réunion du mardi 20 février 2018

Bonjour,

Je reviens vers vous Pascal, Catherine, Daniel car parmi les échanges de Mardi soir, j'ai oublié de vous faire part de ma vision de moyen terme des conséquences qu'auraient l'urbanisation des hameaux éloignés du centre bourg et notamment celui du Richoud puisque cette piste est évoquée.

Lors de notre 1ère rencontre entre agriculteurs, cette présentation ci-dessous a été partagée à l'ensemble du groupe.

Il s'agit de faire une projection à 30 ans, des conséquences que pourraient être la construction de maisons en hameau isolé comme le Richoud en s'aidant des constats du passé. La station d'épuration du hameau est un planté de roseaux. Il existe ces mêmes installations pour l'assainissement d'autres hameaux dans les communes voisines. Ce système est intéressant puisqu'il est autonome et ne vient pas surcharger la station d'épuration de Givors qui est déjà sur-saturée depuis une quinzaine d'années (présentation faite par Michel RUBAN, élu de l'époque, lors d'une réunion de présentation du projet aux habitants du Richoud le 26 Mai 2010).

Tout ouvrage quel qu'il soit à une fin de vie.

La station du Richoud se heurtera à ce phénomène dans quelques décennies soit par l'obsolescence générale de l'installation, soit par des pièces maitresses trop onéreuses pour être renouvelées ou encore par une qualité de l'eau en sortie de station plus conforme aux normes environnementales du moment...

Dans un même temps et aux vues de l'accroissement des populations de nos villages, je pense très fortement que dans un avenir proche, une station d'épuration s'installera sur le bas du plateau Mornantais afin de soulager la station de Givors.

A partir de là, il est facile à penser qu'avec une nouvelle station à Mornant et de petits systèmes d'épuration dans les hameaux devenant vieillissant, la mise en place progressive de ramifications d'assainissement se développe.

Concernant le hameau du Richoud, une poursuite de la canalisation depuis la station actuelle vers le vallon du pontet, puis Brinzieux pour rejoindre la canalisation existante à la Piasse est tout à fait envisageable et réalisable. Dès lors, l'urbanisation se renforcera si nous ne définissons pas aujourd'hui des espaces agricoles et naturels strictes dans notre contexte périurbain. Certes, j'entends que l'on puisse considérer qu'une ramification d'assainissement du Richoud à la Piasse soit trop coûteuse voir même farfelue...mais vous auriez dit à un Chaussanais en 1970, que les eaux sales de Chaussan iraient à Givors en l'an 2000, il aurait très certainement souri! Et pourtant....elles ont été collectées pour la station de Givors dans les Années 1990 (il me semble).

La plupart d'entre nous ont connu le Perret/Charmay en 1980. Il s'était construit quelques maisons et au rythme des changements de conseils municipaux puis de l'installation de l'assainissement collectif, l'espace s'est complètement rempli en 30 Ans.

Je ne porte pas de jugement sur cette situation mais ceci démontre bien que les décisions prises en 2018 influenceront sur les prises de positions futures.

Voilà, je souhaite que cette présentation puisse nourrir la réflexion de tous.

Merci de m'avoir lu.

Yannick MORRETTON

Pascal

Bon soir

le 4/4/2018

Etant touchée par un syndrome grippal ++  
je renonce à mon grand regret à participer à la réunion  
sur le PLU.

Voici quelques réflexions qui me tiennent à cœur :

- Qui dit révision PLU dit augmentation de  
population -- même si on excite maître --

Pendant combien de temps encore va t'on attirer  
des gens sur nos communes qui iront tous travailler à  
Lyon, qui prendront les bouehons matons et soirs  
(3 heures de temps perdu par jour!!!), qui pollueront  
encore un peu plus notre air déjà bien malade --

Pendant combien de temps on va installer des maisons  
qui demandent électricité, eau, égout -- les réseaux  
donnent des signes de faiblesse, de saturation : cet hiver  
il n'était pas possible à Ravières de faire fonctionner  
des plaques à induction le soir par grand froid --

• A été dernier des pannes sur les réseaux d'eau --

On sait tout ça et on continue à aller dans le  
mur !

Dans les années 1995 Gérard Frange, maire de  
Soucieu montait au créneau pour que la région  
'Ouest Lyonnais' soit un véritable poumon vert de l'aggloméra-  
tion Lyonnaise -- -- Triste constat aujourd'hui il faut  
aller loin pour avoir un vrai poumon vert.

Pourtant il serait simple que les gens habitent en  
ville, près de leur lieu de travail et qu'ils puissent  
lors des ~~vacances~~ profiter d'une vraie campagne --

→

L'arrivée de population nouvelle a changé considérablement l'âme des villages.

Ainsi on est passé d'une population rurale à une population "pavillonnaire", avec des exigences plus marquées. Les ruraux ne demandaient pas beaucoup -- désormais il faut répondre aux demandes exigeantes. Les services agents d'entretien ne peuvent plus avoir de temps pour les chemins ruraux par exemple ! Depuis combien de temps n'a-t-on pas eu de vrai programme "chemins ruraux" ?

Par exemple : moins de 10 ans en arrière nous allions en voiture vers les "Perrrières" pour ramasser cerises et pêches -- Aujourd'hui tout cela n'est plus possible -- même en tracteur c'est difficile. Conséquences : la plantation est aujourd'hui en friches, vous comprenez bien qu'on ne peut pas ramener des fruits dans ces conditions !!

Que dire des propos d'un agent voirie de Nornant : "on ne va plus jamais sur les chemins ruraux, on n'a plus le temps !" Très significatif.

De même l'âme du village est en train de s'étioler, que penser du nombre d'associations qui battent de l'aile ou sont dissoutes (A.G.R.E.C / Garderie) bibliothèque, c.f.e. ??? 12 personnes au C.P.E. cette année !! Cela démontre bien le peu d'investissement des parents.

On se glorifie de quelques bonnes organisations mais n'oublions pas que l'arbre cache la forêt.

Autre question qui me tarabuste : le prix hallucinant des m<sup>2</sup> à construire : nous favorisons

ainsi l'arrivée de classes supérieures qui  
ne vont pas s'investir pour le village ---  
au détriment de jeunes chaussanais qui n'ont  
pas d'autres choix que d'aller s'installer à St Catherine  
St André Larajasse ---

Que peut-on faire contre cette surenchère du  
terrain ?

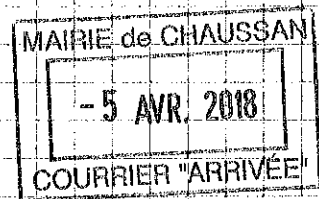
J'aimerais pour terminer mon propos parler  
de la Réunion PLU / agriculteurs qui a eu lieu  
en mairie - Je dois dire que j'ai eu l'impression  
d'être à "un marché au terrain" - chacun  
choisissant ses zones voulues - Il me semble  
qu'un PLU est tout sauf ça ! Vue d'ensemble ?  
Alors j'espère de tout cœur que la réunion de  
ce soir sera constructive !

Bonne réunion à tous.

Christiane GAUDIN

la Bouyère

CHAUSSAN

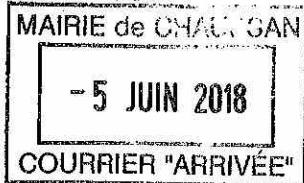


Françoise THORAL  
5 Allée Mayet  
3700 Bourg Saint Maurice

Monsieur Le Maire  
Mairie de CHAUSSAN  
Le Bourg  
69440 CHAUSSAN

le 04 Juin 2018

Monsieur Le Maire,



Suite à notre conversation téléphonique avec vos services concernant la modification du  
PLU, je vous saurais gré de bien vouloir insérer dans la partie constructible de votre  
commune les terrains que l'indivision MOREL, dont je suis membre, possède à  
CHAUSSAN.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

365.  
396.  
397.  
398.

En ces périodes où la lutte contre l'étalement urbain devient d'intérêt national, il serait à  
mon sens dommageable de privilégier la constructibilité sur des terrains en périphérie du  
village alors que nos terrains sont d'ores et déjà entourés de constructions.

Les besoins de logement toujours plus nombreux nous semblent de nature à justifier la  
densification de ces espaces déjà bâtis.

Les atouts économiques pour le développement de la commune ne sont pas négligeables  
quelques maisons viennent s'insérer dans un tissu urbain prêt à les accueillir.

Restant à votre disposition, et vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer,  
Monsieur Le Maire, mes sincères salutations.

Françoise THORAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. Thoral", written over a horizontal line.



St<sup>2</sup> et M<sup>1</sup> Bessoux  
1370 La richaudière  
chaussan 69440



Hôtel de Ville  
Route du Signal  
69440 chaussan

le 4 juillet 2018

Monsieur .

Vuff dossier PLU révision

Monsieur le Maire suite a votre changement de P.L.U  
sur la commune de chaussan. 69440

Nous vous demandons, que le Haut de la Parcelle,  
1104 de (3000<sup>m<sup>2</sup></sup>) Nte de la richaudière devienne constructible  
cette parcelle est déjà desservi par l'assainissement,  
autonome, créé par St<sup>2</sup> et M<sup>1</sup> Bessoux

Cordialement

~~St<sup>2</sup>~~  
St<sup>2</sup> Bessoux



MARRA T 10 ya 218

1027

1028

1029

1030

1031

1032

1033

1034

1072

262

1104

261

266

267

826

268

744

1025

1026

1027

1028

1029

1030

1031

1032

1033

1034

1035

1036

1037

1038

1039

1040

1041

1042

1043

1044

1045

1046

1047

1048

1049

1050

1051

1052

1053

1054

1055

1056

1057

1058

1059

1060

1061

1062

1063

1064

1065

1066

1067

1068

1069

1070

1071

1072

1073

1074

1075

1076

1077

1078

1079

1080

1081

1082

1083

1084

1085

1086

1087

1088

1089

1090

1091

1092

1093

1094

1095

1096

1097

1098

1099

1100

1101

1102

1103

1104

1105

1106

1107

1108

1109

1110

1111

1112

1113

1114

1115

1116

1117

1118

1119

1120

1121

1122

1123

1124

1125

1126

1127

1128

1129

1130

1131

1132

1133

1134

1135

1136

1137

1138

1139

1140

1141

1142

1143

1144

1145

1146

1147

1148

1149

1150

1151

1152

1153

1154

1155

1156

1157

1158

1159

1160

1161

1162

1163

1164

1165

1166

1167

1168

1169

1170

1171

1172

1173

1174

1175

1176

1177

1178

1179

1180

1181

1182

1183

1184

1185

1186

1187

1188

1189

1190

1191

1192

1193

1194

1195

1196

1197

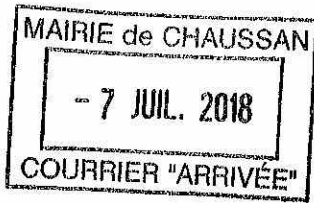
1198

1199

1200

Mme ABAD Carmem  
106, Chemin de Barret.  
69440 CHAUSSAN

Le 6 juillet 2018



Mairie de Chausson.

Monsieur le Maire,

Je souhaiterais construire sur les terrains situés sur ma propriété au Richoud.

Je vous indique ci-dessous les numéros des parcelles.

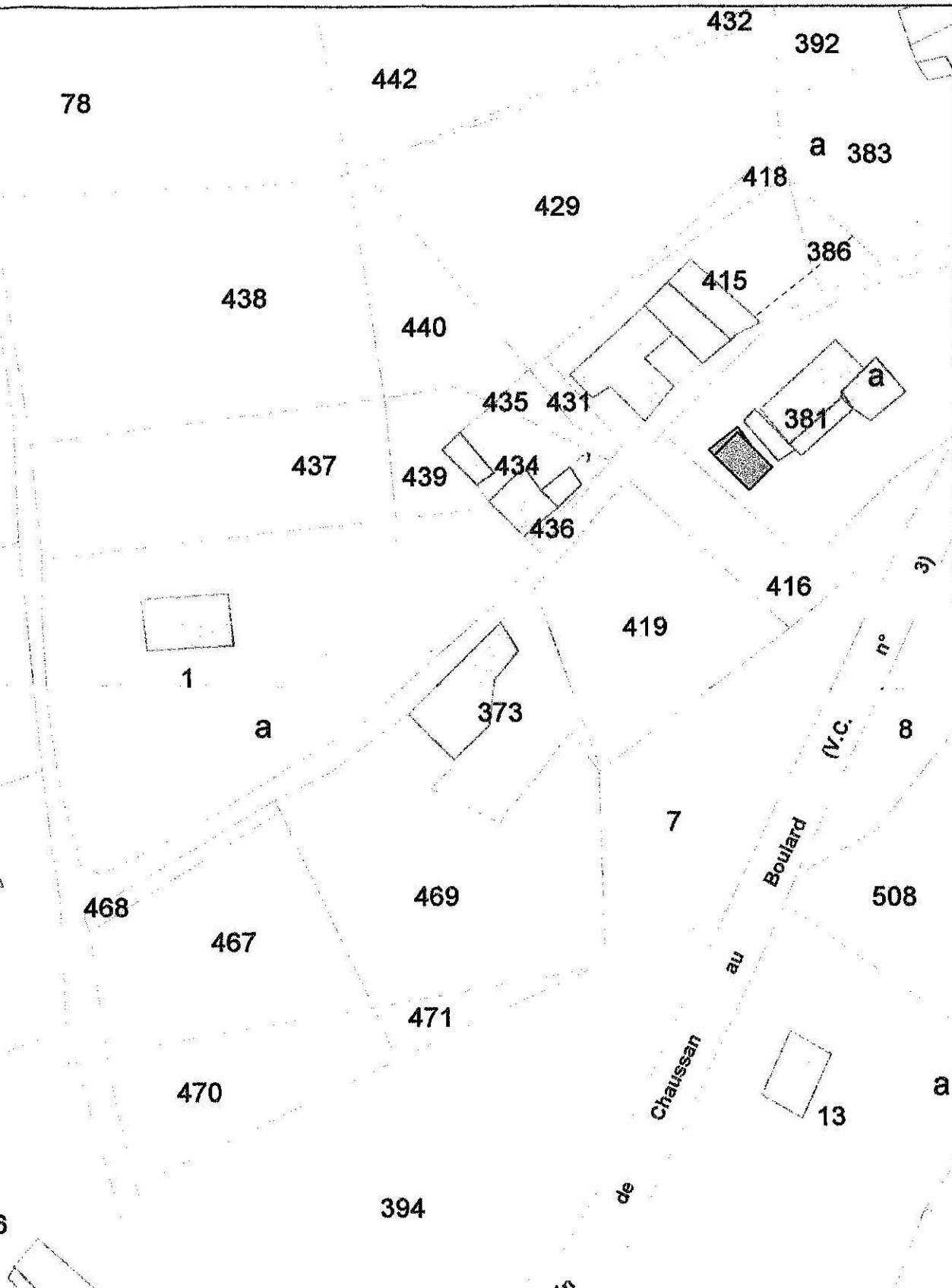
- N° 419 superficie de 1269 m<sup>2</sup>.
- N° 437 superficie de 2000 m<sup>2</sup>.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à ma demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bey" or similar, written over a horizontal line.

# Commune de Chaussan

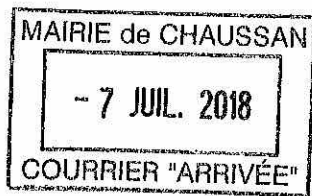


Plans non contractuels n'engageant pas la responsabilité de la Commune

Mme Saucci Martène née Rivière

Mr Saucci Mathieu

Fait à  
Chaussan  
Le 01/07/18



objet : demande de construction.

Monsieur le Maire.

Suite à notre conversation en Maire, je vous adresse ce courrier comme convenu.

Notre demande concerne la parcelle de Mr Pascal Rivière n° B317 ou B34 ou B35 en vue d'une construction.

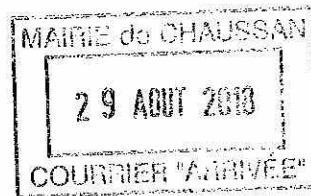
Enfant du pays nous aimerions bien construire au Richoud un endroit où il fait bon vivre.

Merci pour votre compréhension

Veuillez agréer Monsieur le Maire.

ESCOT Bernard  
8 Impasse de Chavaigneux  
69440 Chausson

29 Aout 2018



à

Monsieur le Maire de Chausson

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance pour une demande concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme sur la commune de Chausson.

Cette demande concerne le changement de bâtiment agricole en Habitation sur la parcelle n° D 815 et D 814 lieu dit "Chavaigneux" et bâtiment agricole lieu dit "la Richaudière" parcelle D 1028

Ainsi que la parcelle de terrain agricole n° D 815 lieu dit "Chavaigneux" et la parcelle de terrain agricole n° D 1025 lieu dit "la Richaudière" en terrain à construire

Recevez Monsieur le Maire, mes meilleurs salutations

Bernard ESCOT

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Bernard Escot".

## Mairie CHAUSSAN

---

**De:** Eric [eric-tavernier@orange.fr]  
**Envoyé:** dimanche 2 septembre 2018 22:20  
**À:** mairiechaussan  
**Objet:** Envoi d'un message : terrain 001.jpg  
**Pièces jointes:** terrain 001.jpg

A l'attention de Pascal Furnion,

Bonjour Pascal,

Suite à notre dernière conversion, ci joint le plan de mon terrain avec la limite de non aedificandi. Je souhaiterais savoir si celle ci pourrait être supprimée dans le prochain plan PLU car je souhaiterais prolonger ma terrasse jusqu'en limite de propriété et actuellement cela ne m'est pas possible.

Merci de ton retour

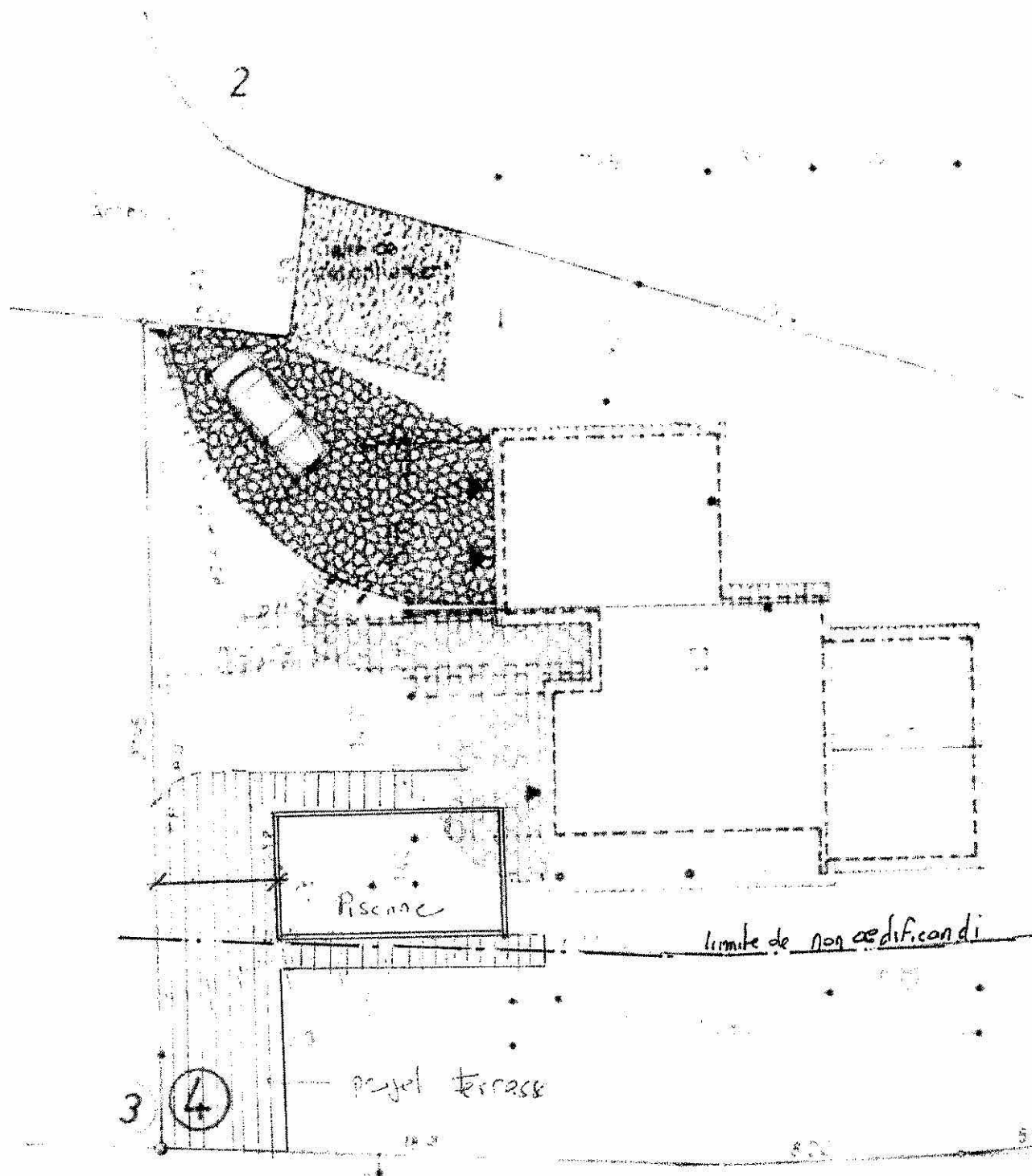
Amicalement

Eric Tavernier



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

- COUPE BB -



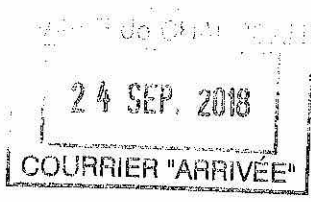
- PLAN DE MASSE -



RIVIERE Maryse  
233 chemin de barrot  
Le Rickoud  
69440 CHAUSSAN

Monsieur le Maire

CHAUSSAN le 23 Septembre 2018



Monsieur le Maire, Voff → Catherine -vi  
→ class = révision PLU  
cahier

Dans le cadre de la future révision du PLU de la Commune de CHAUSSAN envisagée en 2018 je sollicite un changement de zonage en zone constructible pour la parcelle 557 section C d'une superficie de 2235 m<sup>2</sup> située sur le hameau du Rickoud.

Je souhaite que cette parcelle soit constructible pour mes enfants.

Recevez Monsieur le Maire mes sincères salutations

Maryse Rivière

Madame RIVIÈRE Janyse  
233 chemin de l'arrêt  
de richard  
69440 CHAUSSAN

Honorable le Maire

CHAUSSAN le 23 septembre 2018



Honorable le Maire, Valf → Catherine Vn  
→ class = capt en PLU

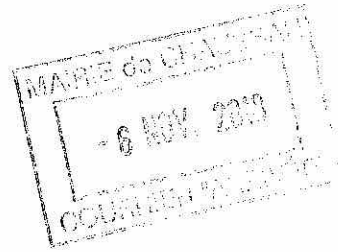
Dans le cadre de la future révision  
du PLU de la commune de CHAUSSAN envisagée  
en 2018, je sollicite un changement de zonage en  
zone constructible pour la parcelle 467 et 470  
section B d'une superficie de 1229 m<sup>2</sup> et 771 m<sup>2</sup>  
situées sur le hameau du richard.

Je souhaite construire pour revenu mixte à CHAUSSAN  
Recevez Monsieur le Maire mes sincères salutations

Janyse Rivière

Catherine CHIPIER  
12 rue de la liberté  
69440 MORNANT  
06 84 27 66 31  
[catherinechipier@yahoo.fr](mailto:catherinechipier@yahoo.fr)

Jean-Marc CHIPIER  
Les Séquoias N°23  
38860 LES DEUX ALPES  
06 74 64 93 70  
[jmarcchipier@hotmail.fr](mailto:jmarcchipier@hotmail.fr)



Chaussan, le 03/11/18

A l'attention de M. le maire et de la commission chargée du PLU

Monsieur le Maire, *V. L. P. F.*  
*→ cahier - PLU*

Suite à notre entretien du 03/11/2018, comme convenu ensemble, nous renouvelons ici notre demande de voir le terrain actuellement occupé par notre père, Lucien CHIPIER, devenir zone constructible.

Celui-ci est situé au Perret (284 route du Perret) et appartient à Lucien, Jean-Marc et Catherine CHIPIER. La zone du Charmay/Perret a particulièrement été modifiée ces dernières années, et le passage de cette dernière parcelle en zone constructible serait tout à fait cohérent avec les choix précédents.

Comme vous le savez, cette demande date déjà de plusieurs années et nous souhaiterions vivement qu'elle puisse aboutir.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples précisions.

Dans l'attente, nous vous prions de croire en nos sentiments respectueux.

Catherine CHIPIER

Jean-Marc CHIPIER

→ m/adj ~~Tou~~

Chaussan le 16/01/19.

Mairie de CHAUSSAN

M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> MORRETTON Régis  
140 chemin de Barrot  
CHAUSSAN.

Tel: 09.83.87.10.26.  
07.67.58.74.90.

Objet: Révision du PLU

M<sup>r</sup> Le Maire,

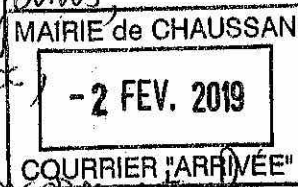
Le PLU de la commune est actuellement en cours de révision.

Nous avons été dans l'incompréhension, lors de la réunion de présentation du jeudi 10 janvier 2019 lorsque nous avons constaté que notre parcelle cadastrée B<sup>n°</sup> 1, sise 140 Chemin de Barrot au Richard ne soit pas concernée par un passage en zone constructible.

Nous sommes surpris par cette décision, étant donné qu'une station d'épuration a été réalisée au Richard depuis quelques années. Cette dernière est en capacité d'accueillir les rejets de nouvelles habitations, afin qu'elle fonctionne dans de bonnes conditions pour l'environnement, ce qui avait

le 23 Janvier 2019,

Monsieur le Maire et ses adjoints  
les conseillers municipaux



Suite à notre seconde réunion publique concernant la  
présentation du P.A.D.D de notre P.L.U., plusieurs scénarios  
de zonage sont possibles.

Votre délibération du 29 Mai 2017 précise justement les  
objectifs que nous attendons depuis très longtemps :

- Réflexions sur les 15 prochaines années
- Comblent les dents creuses sur le secteur du Richoud car  
il vient d'être équipé d'une station d'assainissement  
pour 140 habitants (affiché sur le portail de la station)

Cependant, des arguments de politique mondiale ont été utilisés  
afin de stopper l'urbanisation pour vous dissuader à tenir  
ces objectifs.

En effet, derrière cela, une urbanisation nécessaire pourrait-elle  
atteindre la tranquillité d'un seul et dernier exploitant agricole,  
qui habite sur ce même secteur, et qui exploite beaucoup  
plus loin que les dents creuses ?

Sur ce courrier, nous appelons à votre bon sens pour  
notre environnement à travers 4 rappels :

### 1 - L'existant

La nouvelle station d'épuration propre et exemplaire  
fonctionne insuffisamment pour soutenir ce choix écologique.

avec seulement 80 habitants raccordés, son dimensionnement et notre investissement est aujourd'hui engagé pour que cela ne devienne pas déraisonnable, sans logique voir absurde si on en reste là.

Ce choix judicieux d'assainissement collectif simple et gravitaire doit se révéler rentable et aussi valorisé par son bon fonctionnement pour qu'il soit répandu sur d'autres secteurs. De ce fait, il nous est indispensable d'urbaniser rapidement les dents creuses. Une fois raccordées par gravité, elles pourront nous éviter une erreur incompréhensible pour notre environnement.

## 2 - Les espaces en dents creuses

Ils sont trop petits et sans rentabilité pour l'agriculture d'aujourd'hui et de demain car ils sont entourés de constructions et ont été abandonnés depuis longtemps par les agriculteurs qui ont besoin d'espace plus vaste et pratique. Logiquement, ces parcelles ont été viabilisées durant l'investissement de la commune pour enfouir les réseaux d'eau et d'électricité.

## 3 - Notre projet

Investir le fruit de notre travail d'une vie, appliquer nos études dans une construction exemplaire et performante pour l'environnement, pour la commune et la copamo, pour encourager les autres familles à investir dans le

bioclimatique, pour cesser notre pollution par le chauffage. Nous ne pouvons pas le faire sans être déjà propriétaire du terrain. Surtout si il faut en acheter un autre plus cher qu'une maison - passoire.

Aussi, une maison propre raccordée sur une station d'épuration écologique force la logique du développement durable.

Vous le savez déjà, pour cela l'orientation du terrain est indispensable, la végétalisation arborée d'un terrain naturel en périphérie est aussi important pour éviter les climatisations. Les énergies renouvelables lui sont nécessaire.

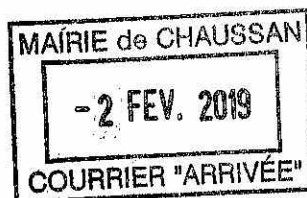
Sans votre bon sens lors de l'étude du zonage PLU, comment faire? Nos études peuvent-elles aboutir pour être crédible?

#### 4. Des pistes pour urbaniser légèrement au Richoud

- Pourquoi un cercle de 700 m?
  - ↳ un oval de même surface peut intégrer le Richoud en priorité
- Porter les études sur 15 années pour agrandir la surface.
- Désaxer le centre du cercle pour rendre le Richoud prioritaire en raison de la STEP.
- Le Rameau est desservi par les transports en commun, accessible en mode doux à pied ou en vélo. La route est départementale.



**M. LHOPITAL Sébastien**  
**99 chemin de la Binatière**  
**69440 CHAUSSAN**



Chaussan, le 1<sup>er</sup> février 2018

**M. le Maire de Chaussan**  
**Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux**

**Objet : révision du PLU**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme prévu pour les prochains mois, je vous fais part de mon souhait.

Désirant stationner mon véhicule à l'abri (intempéries, sécurité, et esthétique environnemental), j'ai en projet la construction d'un garage enterré et intégré au paysage dans mon terrain (parcelles C598 et C660).

Pour que cela soit réalisable, il faudrait re-classifier tout ou partie de ces parcelles en zone constructible.

Je suis à votre disposition pour discuter de ce projet, et vous remercie par avance de la suite donnée à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes meilleures salutations.

Sébastien LHOPITAL



## Accueil Mairie de Chaussan

---

**De:** Jacques MOREL (KINOX) <jacques.morel@kinox.fr>  
**Envoyé:** jeudi 7 février 2019 10:31  
**À:** accueil@chaussan.fr  
**Cc:** mireille Bancillon  
**Objet:** TR: PLU Chaussan

Mesdames,

Suite à mon appel de ce jour, je vous apporte les précisions demandées pour faire inscrire dans le nouveau PLU les parcelles faisant partie de la succession de nos parents comme terrain constructible.

Je vous ré-voie ci-dessous le mail du 14/01/2019 à toutes fins utiles...

Les parcelles concernées portent les numéros de cadastre A96/97/98/365 pour une surface totale de 9040 m<sup>2</sup>

Vous trouverez ici bien sûr mon adresse mail pour l'envoi des informations sur l'avancement du problème...

Dans l'attente de votre avis et vous en remerciant par avance

Cordialement

Jacques Morel

---

**De :** Jacques MOREL (KINOX) [mailto:jacques.morel@kinox.fr]  
**Envoyé :** lundi 14 janvier 2019 11:33  
**À :** mairie.chaussan@cc-paysmornantais.fr  
**Cc :** mireille Bancillon  
**Objet :** PLU Chaussan

Messieurs,

Après la réunion de la semaine passée, des éléments concernant le PLU sont-ils disponibles ?

Je suis propriétaire en indivision avec mes deux sœurs d'un terrain chemin du Richoud, qui nous vient de nos parents, Marthe et Edmond MOREL, tous deux décédés depuis plusieurs années. Habitant à Besançon (300 km), je n'ai pas pu assister à cette réunion en semaine, ce que je regrette...

Nous sommes bien sûr preneurs de toute information à ce sujet et vous remercions par avance de votre aide.

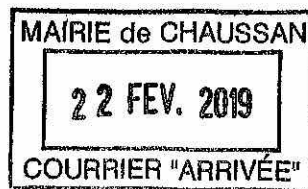
Cordialement

Jacques Morel



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

**M. Mme GATT-RIVIERE**  
Les allées Victoria  
140, quai de la Banquière  
06730 SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE  
06 18 73 67 23  
06 12 29 27 02



**MAIRIE DE CHAUSSAN**  
Route du Signal  
69440 CHAUSSAN

Saint-André-de-la-Roche, le 21 février 2019

**COURRIER ENVOYE PAR MAIL**

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Objet : Parcelles de terrain B34 et B35

Monsieur Le Maire,

Par la présente, nous venons vous faire part de notre intérêt quant au projet de « combler les dents creuses sur le hameau du Richoud » selon le procès verbal en date du 29/05/2017. A cet effet, nous serions donc favorables à une révision du P.L.U.

Etant issus de la région et enfants de famille RIVIERE Pascal et Martine, nous souhaiterions pouvoir construire une habitation sur l'une des parcelles de terrain B34 et B35. De plus, ces terrains familiaux ont été équipés récemment du tout à l'égout suivant l'orientation que vous aviez donné à l'époque dans le but que ces parcelles (dents creuses) deviennent constructibles très prochainement (cf. procès verbal cité ci-dessus).

Ainsi, nous vous réitérons, Monsieur Le Maire, notre souhait de pouvoir vivre sur la commune de Chaussan et attendons impatiemment la révision promise du P.L.U. sur Le Richoud afin de pouvoir construire sur ce terrain familial.

Certains que cette correspondance nous permettra d'obtenir une réponse favorable, nous vous adressons, Monsieur Le Maire, nos salutations les meilleures ;

Cordialement.

**Jean-Paul GATT**

**Sandra GATT - RIVIERE**

M. Mme RIVIERE Pascal  
52, chemin des Levées  
Le Richoud  
69440 CHAUSSAN  
04 78 44 18 81



MAIRIE DE CHAUSSAN  
Route du Signal  
69440 CHAUSSAN

Chaussan, le 18 février 2019

*Vuff à scanner à général*

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE MAIRE, MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS  
MUNICIPAUX

*class = registre PLU*

Objet : Révision du P.L.U.

Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par la présente, je viens vous faire part de mon incompréhension concernant la révision du P.L.U. En effet, dans les objectifs, étaient mentionnés, je vous cite, de « *combler les dents creuses sur les deux principaux hameaux avec assainissement collectif : La Saignette et Le Richoud.* » – Procès verbal du 29/05/2017

Cependant, lors de la dernière réunion publique P.L.U du 10/01/2019, ce projet n'a même pas été évoqué. Le sujet serait-il devenu tabou sous la pression de quelques personnes influentes ? C'est une question que je me pose.

Nous bénéficions d'une station d'épuration qui tourne au ralenti. En effet, cette dernière est prévue pour 140 habitants alors que nous sommes tout juste la moitié. De plus, lors de son installation, il nous a été fortement conseillé de viabiliser nos parcelles (dents creuses) ; ce que nous avons fait en supportant personnellement un coût financier de près de 4.000,00 €. Aujourd'hui, à quoi cela sert-il si vous refusez à nos enfants de pouvoir s'installer sur ce terrain familial ?

Nous avons bien compris que vous vouliez protéger les terres agricoles mais les « *dents creuses* » du Richoud ne sont pas concernées car aucune n'est cultivée par un agriculteur. De ce fait, elles ne sont d'aucun rapport financier ni à leur propriétaire ni à la commune alors que ce ne serait pas le cas si ces parcelles étaient constructibles.

Combien d'enfants de notre commune qui désiraient rester sont déjà parti pour les mêmes raisons ? Et combien partiront encore ? S'il vous plait, ne pénalisez pas nos enfants qui ont le seul désir de rester dans leur commune.

J'espère que vous pourrez apporter des réponses à toutes mes questions et que mes remarques pourront vous aider à prendre de bonnes décisions.

Dans cette attente, je vous adresse, Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, mes salutations les meilleures ;

Cordialement.

Pascal RIVIERE

*Les arguments sont entendables...*

M. Mme GATT-RIVIERE  
Les allées Victoria  
140, quai de la Banquière  
06730 SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE  
06 18 73 67 23  
06 12 29 27 02



MAIRIE DE CHAUSSAN  
Route du Signal  
69440 CHAUSSAN

Saint-André-de-la-Roche, le 21 février 2019

COURRIER ENVOYE PAR MAIL

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE MAIRE

*Vuff → Catherine Vh  
→ Registre PLU*

Objet : Parcelles de terrain B34 et B35

Monsieur Le Maire,

Par la présente, nous venons vous faire part de notre intérêt quant au projet de « combler les dents creuses sur le hameau du Richoud » selon le procès verbal en date du 29/05/2017. A cet effet, nous serions donc favorables à une révision du P.L.U.

Etant issus de la région et enfants de famille RIVIERE Pascal et Martine, nous souhaiterions pouvoir construire une habitation sur l'une des parcelles de terrain B34 et B35. De plus, ces terrains familiaux ont été équipés récemment du tout à l'égout suivant l'orientation que vous aviez donné à l'époque dans le but que ces parcelles (dents creuses) deviennent constructibles très prochainement (cf. procès verbal cité ci-dessus).

Ainsi, nous vous réitérons, Monsieur Le Maire, notre souhait de pouvoir vivre sur la commune de Chaussan et attendons impatiemment la révision promise du P.L.U. sur Le Richoud afin de pouvoir construire sur ce terrain familial.

Certains que cette correspondance nous permettra d'obtenir une réponse favorable, nous vous adressons, Monsieur Le Maire, nos salutations les meilleures ;

Cordialement.

Jean-Paul GATT

Sandra GATT - RIVIERE

Vivien VOINDROT

27 rue du puits, La Fillonnière

Saint Didier Sous Riverie

69440 CHABANIERE

06.99.00.93.13

[vivien.voindrot@orange.fr](mailto:vivien.voindrot@orange.fr)

Mr Le Maire, Pascal FURNION

Mairie de CHAUSSAN

Le 17 mars 2019,

Bonjour,

Suite à la 2<sup>ème</sup> réunion publique du jeudi 10 janvier 2019 concernant la révision du PLU, je tenais à vous faire part de mon étonnement concernant le hameau du Richoud.

Je comprends bien qu'il faille limiter le mitage urbain au sein des communes de notre secteur comme c'est le cas à Chaussan. C'est ce que vous avez fait en limitant la surface totale de terrain constructible sur le futur PLU. Mais pourquoi ne pas privilégier le développement sur les terrains où un investissement considérable a été fait dernièrement comme c'est le cas au Richoud plutôt que d'autres secteurs où à ce propos, tout n'est pas si bien préparé ?

Pourquoi avoir dimensionné une telle station d'assainissement collectif sur le hameau du Richoud et pourquoi avoir évoqué (sur votre site internet mais aussi lors de précédentes réunions) l'aménagement des dents creuses dans certains hameaux munis d'assainissement collectif ?

Cette station n'a-t-elle pas été dimensionnée pour 140 équivalents habitants ce qui est bien loin de représenter le nombre d'habitants au Richoud ?

Voici ainsi l'avis d'une personne de plus concernant cette révision du PLU et plus particulièrement le cas du Richoud.

Je reste disponible pour une réponse à ces questions par courrier ou par contact direct en Mairie.

Cordialement

Vivien VOINDROT



Lucien COLLET  
5 rue BUYAT  
69 970 CHAPONNAY



le 26 / 03 / 2019

Monsieur le MAIRE  
Mairie  
Route du signal  
69 440 CHAUSSAN

N REF / Collet / commune de CHAUSSAN

Monsieur le Maire

Je me permets de vous contacter, en tant que propriétaire des parcelles cadastrées B n° 13 et n° 394 sur le territoire de la commune CHAUSSAN ,et souhaite, dans le cadre de la procédure de concertation préalable initiée suite à la délibération du 29mai 2017 portant prescription de la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) présenter les observations suivantes .

Sans que la présente déclinaison ne soit limitative, mes observations portent sur la forme et le fond .

-sur la forme :la délibération du 29 mai 2017 fixe les modalités de concertation , à ce jour aucun des documents , plans , ne sont disponible sur le site et aucune E- lettre ne semble disponible .Ceci paraît être un manquement à l'article L 103-2 du code de l'urbanisme .Il nous serait regrettable de devoir utiliser ce problème .

- sur le fond , mes terrains , B13 et B394 appartiennent au hameau Le Richoud , identifié , au sein des objectifs fixés par la

délibération de prescription de la procédure de révision , comme un secteur à densifier prioritairement en raison de la desserte de la zone par le réseau d'assainissement collectif un raccordement eaux usées se situant sur la parcelle B 394. Pour rappel la station de traitement a été dimensionnée pour un doublement de la population du hameau .

Les parcelles concernées sont équipées de lignes électriques , l'eau potable est disponible sur la route à hauteur du n° 1410 , et la voie d'accès est suffisante pour le trafic induit.

Or en application des dispositions de l'article R 151-18 DU Code de l'urbanisme , doivent être classés en zone U « les secteurs ou les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter »

D'ailleurs le « SCOT » de l'ouest lyonnais , document avec lequel le futur PLU doit être compatible va également dans ce sens :

« les secteurs de développement de l'urbanisation définis dans les documents d'urbanisme locaux doivent être préalablement réfléchis et organisés dans un souci d'économie de l'infrastructure publique (épuration des eaux usées , eau potable , voiries , énergie ... ) , en prenant en compte leur impact (rejets , ruissellement , artificialisation de l'espace , risque d'inondations) sur la population , les milieux naturels ainsi que l'activité agricole . Ces dispositifs sont sous tendus par la mise en œuvre d'une politique foncière volontariste à l'échelle intercommunale , déclinée ensuite au niveau communal, ainsi que par une concertation et une coordination entre collectivités lors de l'élaboration ou la révision des documents de planification communaux (diagnostic commun..)

Enfin les documents d'urbanisme locaux doivent mettre en adéquation la création de nouvelles zones urbaines avec les capacités du système d'assainissement communal et de la desserte en eau potable. Ces documents devront également justifier, par des données techniques précises et validées, cette cohérence dans le rapport de présentation . La mise aux normes des dispositifs d'assainissement devra respecter l'objectif de bon état des eaux superficielles et souterraines , ce dernier étant décliné dans les SDAGE »

**Compte tenu des ces éléments , je vous demande le classement de ces terrains en U dans le futur PLU**

Et ce d'autant plus que les deux parcelles appartiennent au hameau du Richoud et sont entourées de construction . Il s'agit de combler les « dents creuses » comme fixé dans les objectifs ( voir plan en annexe )

De plus le SCOT de l'ouest lyonnais prévoyait une croissance annuelle de 0,79% par an sur la commune donc avec un besoin de nouveaux logements , en comblant les hameaux équipés tel que le Richoud

Le SCOT, datant , est en cours de révision avec des prévisions démographiques plus importantes et des besoins de logements plus conséquents après 2020. Le PLU doit anticiper cette croissance , justifiant le classement en zone U de mes parcelles

Si vous ne suiviez pas cet argumentaire il reste la possibilité d'instaurer des secteurs de taille et de capacité d'accueil limités ( STECAL ) . L'objectif de ces STECAL étant d'autoriser des constructions dans des zones d'habitat diffus , présentant un intérêt mais sans recherche de densification .

Cet outil est prévu à l'article L 151-13 du Code de l'urbanisme impose un raisonnement différent , mais les parcelles B13 /B394 pourraient à minima faire l'objet d'un STECAL

**Pour toutes ces raisons , je sollicite, à titre principal le classement de ces parcelles en zone U, et à titre subsidiaire la création d'un STECAL incluant ces terrains .**

Je reste à votre disposition pour étudier et mettre en œuvre ces dispositions

Recevez , Monsieur le MAIRE , l'expression de mes respectueuses salutations

Lucien COLLET

PJ : plan





Emeline BOUTEILLE  
1513 Chem de l'épine  
Le Colombier  
69420 TRÈVES



Marie CHAUSSAN  
Rue Centrale  
69440 CHAUSSAN

Trèves, le 24 Avril 2019.

Objet : Demande d'étude pour terrain à bâtir  
PARCELLE B343, Le RICHOU 69440 CHAUSSAN.

Vuff → Catherine V.  
à mettre dans  
registre PLU

A l'attention de Monsieur Pascal Fournier, maire de la  
commune et son conseil municipal.

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous envoyer ce courrier, afin que vous  
étudiez ma demande.

On m'a informé que vous alliez étudier prochainement le  
PUI et le raménagement des hameaux du village.

Je suis propriétaire de la parcelle B343, actuellement  
en terrain agricole, hors périmètre PENAP.

Je souhaiterais que mon terrain familiale, passe à bâtir.  
J'attache beaucoup d'affection à ce terrain et au village  
de chaussan.

C'est pourquoi, j'aimerais pouvoir faire construire et avoir  
l'opportunité d'élever mes enfants à chaussan.

En espérant une suite favorable, je compte sur vous pour  
que notre projet aboutisse et que notre famille puisse  
s'épanouir au sein du village de chaussan.

Je vous prie, Madame, Monsieur, agréer mes sincères salutations.

Emeline BOUTEILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emeline Bouteille'.

Emeline BOUTEILLE,  
1093 chemin de l'épine  
Le Colombet  
69420 TREVES  
Tel: 0646 45 5630.



Mairie de Chaussan  
69440 Chaussan

Trevés, 27 mai 2019.

Objet: Demande de Révision des PLU  
Parcelle B343, hameau des Richard.

Monsieur Le Maire, Vuff <sup>→ Catherine</sup> <sub>du</sub> → des PLU

Je vous adresse par la présente ma demande de modification de zonage concernant la parcelle B 343, dans le hameau des Richard.

En effet cette parcelle est à ce jour classée, en zone agricole, mais non en zone PENAP.

Je vous rappelle, que nous avons accepté de collaborer avec la commune et les services d'assainissement à l'époque pour le bien de l'environnement de la commune et du hameau.

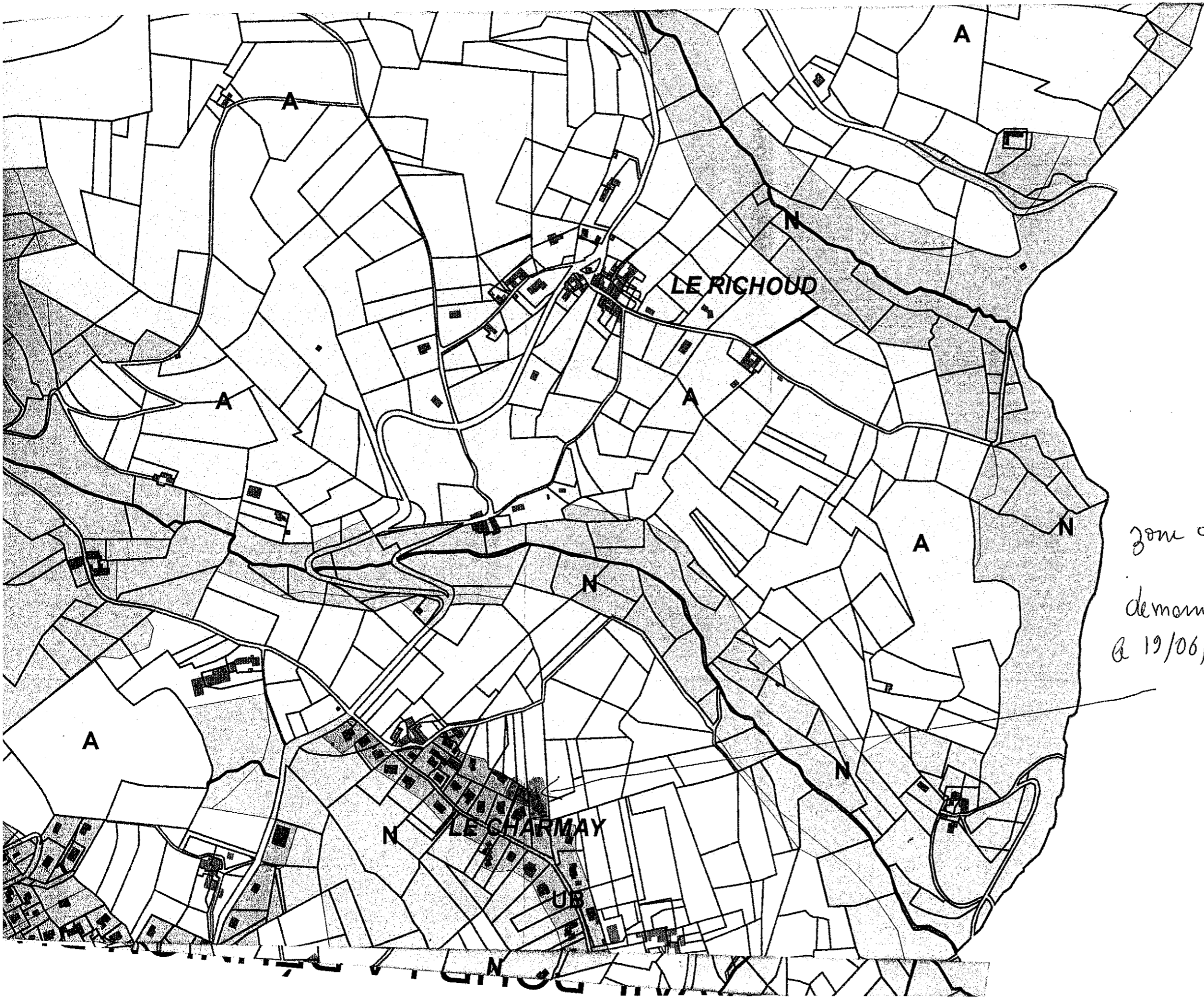
Aujourd'hui, vient mon tour de vous demander de prendre en considération ma demande et d'apporter une étude, en soutien à mon dossier de révision, afin que mes projets de construction familiale aboutisse au sens de la commune de Chaussan.

Qui, par rappelle est une commune de ma famille c'est construite depuis générations en générations.

Je me tiens à votre disposition, comme indiqué sur les cahiers précédent pour vous fournir toutes les précisions nécessaires.

Je vous prie, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération respectueuse.

Emeline BOUTEILLE



*à voter sur  
registre  
PLU*

*zone agricole simple  
demande de D. Filion  
à 19/06/19*

*[Signature]*